



Avis Public

Quartier Est

La charge d'échevin No 3 du quartier Est de la Cité étant devenue vacante par suite du décès de l'échevin J.-C.-E. Lévy, qui occupait cette charge,

Avis public est par les présentes donné que la nomination des candidats pour remplir cette vacance aura lieu au bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, durant les heures de bureau, entre le 9 et le 16 août prochain, à midi.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul candidat mis en nomination, ce candidat se trouvera élu "ipso facto", mais dans le cas où deux ou plusieurs candidats seraient mis en nomination, un bureau de votation sera accordé et l'élection se fera mardi, le 24 août prochain, entre 9 heures de l'avant-midi et 5 heures de l'après-midi, aux endroits qui seront désignés dans un avis subséquent.

On pourra, en s'adressant au bureau du soussigné, obtenir des blancs de bulletins de présentation, de certificats d'éligibilité et de dépôt, ainsi que tous renseignements nécessaires concernant les formalités qui doivent être observées.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 29 juillet 1909.



SERVICE DES INCENDIES

Aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos la suscription (1) "Soumission pour la construction d'un poste de pompiers" (2) "Soumission pour l'érection d'une écurie" et (3) "Soumission pour réparations au poste de pompiers No 10", suivant le cas, seront reçues au bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, jusqu'à midi, Mardi, le 10 août prochain, (1) pour la construction d'un poste de pompiers, rue des Cèdres, (2) pour l'érection d'une écurie en arrière du poste de pompiers No. 4, Square Chaboillez, et (3) pour réparations au poste de pompiers No 10.

Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de M. L.-R. Montbriant, architecte, No 230 rue St-André.

Les soumissions devront être faites sur des formules qui seront fournies sur demande.

Un chèque certifié et payable à l'ordre du Trésorier de la Cité, au montant de 10% du montant de la soumission dans chaque cas, devra être déposé entre les mains dudit trésorier.

Un certificat de tel dépôt sera donné à chaque soumissionnaire et devra accompagner la soumission qui sera remise au Greffier de la Cité.

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Cité, en présence des intéressés, à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 29 juillet 1909.



Public Notice

East Ward

Office of Alderman No. 2 of East Ward of the City, having become vacant through the demise of Ald. J. C. E. Lévy, who occupied said office.

Public notice is hereby given that the nomination of candidates to fill the said vacancy will be held at the City Clerk's Office, City Hall, during office hours, between the 9th and 16th August next, at noon.

In the event of there being only one candidate nominated, he shall "ipso facto" be elected, but in the event of there being two or more candidates, a poll shall be granted and the election shall be held on Tuesday, the 24th August next, between the hours of 9 o'clock in the forenoon and 5 o'clock in the afternoon, at such places as will be specified in a subsequent notice.

Blank forms of nomination papers, certificates of qualification and of deposit, and any information regarding the formalities which must be observed, may be obtained, on application, at the office of the undersigned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 29th July, 1909.



FIRE DEPARTMENT

TO CONTRACTORS.

Sealed tenders, addressed to the undersigned and endorsed (1) "Tender for the construction of a fire station" (2) "Tender for the erection of a stable" (3) "Tender for repairs to No. 10 fire station" as the case may be, will be received at the City Clerk's Office, City Hall, until noon, Tuesday, the 10th August next, (1) for the construction of a fire station, on Cedar street, (2) for the erection of a stable back of No. 4 fire station, Chaboillez square, and (3) for repairs to No. 10 fire station.

The plans and specifications may be seen at the office of Mr. L. R. Montbriant, architect, No. 230 St. André st.

Tenders must be made on forms which will be supplied on application.

A certified cheque equal to 10% of the amount of the tender in each case shall be deposited with the City Treasurer, payable to his order. Each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the tender delivered to the City Clerk.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Fire and Light Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tenders submitted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, July 29th 1909.